POUR ST-MARTINVILLE (Attakapas), et tous les points intermédiaires sur le Bayou Tèche et la baie [illegible] — Le bateau à vapeur neuf **SARANAK**, [illegible] sous le commandement du capitaine [illegible], recevra du fret et partira [illegible] à 10 heures précises [illegible] passage, ayant de splendides aménagements, s'adresser à bord, en face de la rue [illegible].
DARBY & TREMOULET,
21, Vieille Levée.

POUR LA BALIZE, et tous les points intermédiaires. Le vapeur SULTAN, capt. J. Martin, [illegible] la Nouvelle-Orléans pour la Balize [illegible] à 10 heures [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
A. LAROSE & Co.,
71, Vieille Levée.

Paquebot de la Côte et de Lafourche. — Le bateau à vapeur neuf ELISKA, capt. J. G. Landry, [illegible] comme paquebot hebdomadaire [illegible] la Nouvelle-Orléans, la côte et [illegible] partant de la Nouvelle-Orléans [illegible] matin, opérant son retour de [illegible] heures du matin [illegible] tous les DIMANCHES à [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à
BRAUD & LANDRY.

PAQUEBOT DU LAFOURCHE. Le vapeur ST. LANDRY, [illegible]
[illegible] H. MORRISON & Co.

Paquebot du Bayou Sara. [illegible] BELLE CREOLE [illegible]
[illegible] P. A. CHAMPOMIER. [illegible] Vieille Levée, près Conti.

POUR NEW-YORK. Pour de [illegible] GENESEE [illegible]
JOHN O. WOODRUFF & Co.

POUR NEW-YORK. Le navire [illegible]
JOHN O. WOODRUFF, [illegible]

POUR BORDEAUX OU LE HAVRE. [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LE HAVRE. Le [illegible] NARRAGANSETT [illegible]
[illegible] POUTZ [illegible]

POUR LE HAVRE. Le navire [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LONDRES. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]
[illegible] F. BLAKENEY, Agent.

POUR LIVERPOOL. [illegible]
JENKINS & TIGLER.

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]
JENKINS & TIGLER.

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]
JENKINS & TIGLER.

G. W. DUNBAR,
MARCHAND EN GROS
DE BOTTES ET DE SOULIERS,
[illegible]

TH. H. LEWIS, [illegible] BERMUDEZ.
LEWIS & BERMUDEZ.
AVOCATS.
Bureau No. 150, rue Royale.

CHARLES MAURIAN, JULES LAMBERT.
MAURIAN & LAMBERT,
AVOCATS.
[illegible]

CHAS. A. BARRIERE,
MAGASIN DE MARCHANDISES
[illegible]
No. 20, rue Chartres.
[illegible]

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
St, rue du Canal.
[illegible]

W. H. SIMMONS
[illegible]

F. E. ROURNOS, [illegible] Dentiste [illegible]

JOHN O. WOODRUFF & Co.
MAISON [illegible]
No 60, rue du Camp.
JOHN O. WOODRUFF, JAMES C. WOODRUFF.

Toiles pour les marchés Mexicains.
REÇU par [illegible]
[illegible]
Les articles [illegible] précédentes sont offerts en vente à des prix raisonnables.
McDOWELL & PECK,
25, Douane.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 11 mars 1847.
NORMA,
Grand Opéra en 3 actes et 5 tableaux,
Musique de Bellini.
NORMA, Mme FLEURY-JOLLY.

On commencera par
LE CAPORAL ET LA PAYSE,
Vaudeville en 1 acte.
[illegible] commencera à 6 heures 1/2.

ARMORY HALL.

VENDREDI SOIR, 12 MARS 1847.

HENRY HERZ
ET
C. SIVORI
DONNERONT ENSEMBLE UN
GRAND CONCERT
VOCAL ET INSTRUMENTAL,
Dans lequel ils exécuteront plusieurs de leurs compositions les plus populaires.
Mme HAMMARSKOLD chantera 3 morceaux.
M. NORES tiendra le Piano.
Le Concert sera terminé par un
DUO CONCERTANT
PAR
MM. C. SIVORY & H. HERZ.
☞ Pour plus amples détails voir le programme.

Le Piano dont se sert M. HERZ, sort de sa manufacture de Paris.
Le Violon qu'emploi M. SIVORI est le même que celui dont se servait Paganini.
UNE PIASTRE LE BILLET.
On peut s'en procurer, ainsi que le Programme, dans les divers Magasins de musique et Hotels.
Les portes seront ouvertes à 7 heures. Le Concert commencera à 8 heures.
☞ Afin de prévenir toute confusion à la porte, les Dames et Messieurs sont priés de faire prendre leurs billets aux endroits ci-dessus indiqués, de préférence à la porte. 11mars

GRAND CIRQUE DE L'OUEST,
DE STONE & McCOLLUM
PLACE WASHINGTON, 3e Municipalité.
Seulement 6 Soirées positivement.

[illegible] mars 1847 [illegible] 2,000 personnes [illegible]

PRIX D'ENTREE 25 CENTS.
[illegible] de MM. Bosby et [illegible]
[illegible] STOKES, Directeur.

GRANDE EXHIBITION.
UNE [illegible] Galerie de Tableaux [illegible]
[illegible]

DERNIERE SEMAINE.
TABLEAU D'ANSELL.
LA FIN DU MONDE.
A [illegible] Nationale, rue St Charles [illegible]
[illegible]

SALLE DE BAL
DU RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN
ENCOIGNURE MORALES ET CHAMPS ELYSEES
[illegible]
[illegible] L. TRIGANT, Directeur.

Cent Nègres à vendre.
[illegible] Slatter, à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade.
RECEMMENT arrivés [illegible]
[illegible] F. BLAKENEY, Agent.

TAPIS A BON MARCHE.
NOUS [illegible] un grand assortiment de tapis [illegible]
[illegible]
Toile cirée pour parquets de 3 à 20 pieds.
Nattes 4/4 5/4 & 6/4.
[illegible] d'importation française.
DAMERON, THOMPSON & Co.
No. 20, rue de Chartres et 2, Douane.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No. 10, RUE DU CANAL, Paulding's Row, entre les rues de la Vieille Levée et Chartres.
Manufacture No. 228, Broad Street, Newark, N. J.
EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, viennent de recevoir par les navires Eden, Memphis, Tennessee et Atlantic l'assortiment de LINGES D'AUTOMNE [illegible]
ARTICLES POUR LES HABITANTS. Kersey, Linsey et Mixture double et laine, paletots, gilets à manche [illegible]
ARTICLES POUR LA VILLE ET LES MARCHANDS DE CAMPAGNE. Habits d'une coupe distinguée [illegible]
ETOFFES. Draps français, anglais, allemands, belges et américains, noirs, verts, bruns, bleus [illegible]
PANTALONS. En cheveux noir, castor à côtes [illegible]
GILETS DE DESSOUS. De style cotelé droit [illegible]
Les habitans et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes.
GARTHWAITE, PAYAN & Co.

Installation à vendre pour cause de départ.
UN établissement situé au centre de la première Municipalité, propre à la distillation et rectification des esprits [illegible] S'adresser Post office, lettre L. No 41.

CHANDELLES.—Blanc de baleine et adamantines. 476 caisses blanc de baleine de New Bedford, dimensions assorties, 150 caisses chandelles adamantines, en en débarquement du navire Kentucky, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, No 8 Nouvelle Levée.

PATE PECTORALE DE REGNAULD aîné, de mou de veau de Dégenétais.
LE soussigné ayant reçu une agence pour la vente [illegible]
H. BONNABEL, rue Tchoupitoulas.

EAU DE VIE & GENIEVRE.—Cognac en demi pipes, et genièvre des marques de l'ancre et du verre, en pipes, à vendre en magasin par
VANCE & LEPPER,
24, Bienville.

REÇU par les derniers arrivages du Havre
Robes brodées, blanches et en couleur.
Mousseline brodée pour robes.
Jeux de rideaux brodés,
Idem en pièces, damassés en pièces;
Ginghams, etc. etc.
A vendre par Fs PERRET, 48 rue Bienville

RIZ CREOLE en assortiment, article frais, en débarquement du vapeur Sultan, à vendre par
A LAROSE & Co.,
71, Vieille Levée.

CHAPEAUX de palmier et Mexicains—Venant d'être reçus par le brick Guinare, à vendre par FROST & Co., 16, Magasins.

REMEDES.

☞ AU GRAND DEPOT DU SUD, No 59, rue Poydras, se trouvent en vente les articles ci-après désignés, réputés par les effets satisfaisants qu'ils produisent, à savoir:

La Panacée dite "Longley's Great Western Indian Panacea," garantie pouvoir guérir tous les cas d'asthme, de dyspepsie, d'indigestion, de constipation, &c. et les maux provenant de la bile.—Le Liniment et Baume de la Chine, de Hays, guérissant radicalement les hémorroïdes, internes ou externes.—L'Extrait de Salsepareille de Sands & Comstock, contre tous les maux provenant de l'impureté du sang, du trop grand usage du mercure, etc.—Le Liniment et Elixir de Hewes contre les rhumatismes, la contraction des nerfs et des muscles, les tumeurs, &c.—Le Baume de Cerises sauvages de Wistar et le Sirop d'Œillets du Dr Bartholomew contre la pulmonie, les affections au foie, les rhumes, les points de côté, le crachement de sang. Tous ceux qui s'en servent éprouvent les bienfaits de ces remèdes qui, sur cent cas produisent quatre vingt dix guérisons.—Que l'on s'adresse au No 59, rue Poydras et l'on aura la conviction de l'efficacité de ces remèdes.—Liqueur de Lucine et de Junon, contre l'impuissance, la stérilité, les fleurs blanches et les pertes excessives.—Les Pilules de Vanhambelt contre les maladies des femmes, remède souverain du Dr. Stephens contre la migraine.—Le soulagement des femmes enceintes.—La Teinture Indienne pour les cheveux, garantie pouvoir donner aux cheveux une couleur brillante chataine ou noire.—Le Remède du Dr Spohn pour les maux de tête nerveux ou bilieux.—La Baume de Colombie, d'Oldridge, non seulement propre à faire repousser les cheveux, mais aussi à leur donner du brillant et à guérir la teigne, &c.—La Potion de Green contre les fièvres et frissons, produisant son effet sans le secours d'aucune autre médecine.—Un poli nouvellement composé avec lequel on donne un noir luisant aux poêles et aux tuyaux, ainsi qu'aux voitures, cette couleur se conserve inaltérable pendant toute une année. L'Huile acoustique du Dr. McNair, guérissant radicalement la surdité et tous les maux d'oreilles. Cette huile a rendu l'ouïe à des personnes qui étaient attaquées de surdité depuis dix, quinze et vingt ans. L'Huile de Noix pour la barbe supérieure à tout ce dont on fait usage pour se razer. L'Eau de Cologne de Saunder, et Extrait d'Eau de Floride; Savon à barbe, de toute qualité, et parfumerie en grand assortiment, à des prix à la convenance de tout le monde.

Tous ces articles sont vendus avec la garantie de plaire à ceux qui en achèteront. On les trouve au magasin du "THE ORIGINAL AND GENUINE MAGICAL PAIN EXTRACTOR DE COMSTOCK, No. 59, rue Poydras.

☞ Le VERITABLE REMEDE MAGIQUE guérit les cas de brulures, les erysipèles, le tic douloureux, les plaies chroniques, les ulcères et toutes les maladies de la peau. Souvenez vous que le véritable Remède Magique se trouve en vente au No 59, rue Poydras. (On en délivrera gratis aux ecclésiastiques.)

GRANDE DECOUVERTE.—Remède contre la gonorrhée du Dr. Connel.—Cette mixture ne contient aucune substance malfaisante; bonde là, elle est plus convenable à la constitution qu'aucun autre remède, dont on fait ordinairement usage pour les maladies vénériennes. En vente seulement au No 59, rue Poydras, ou l'on remboursera l'argent si l'on n'est pas satisfait. 5 dec 6m

☞ Les affections de la peau, boutons sur la figure, et toutes les éruptions ou maladies provenant de l'impureté du sang, peuvent être guéries par la SALSEPAREILLE DE COMSTOCK, au modique prix de 50 cts. la bouteille, ou $4 par douzaine de bouteilles. Il n'existe pas un autre extrait de la salsepareille comparable à celui-ci. Il est plus concentré qu'aucune autre préparation de ce genre. C'est un excellent spécifique pour expulser du sang tout ce qui y existe d'impur, de plus, il donne du ton à l'estomac, facilite la digestion, &c. &c.
Vendu seulement au No 59, rue Poydras. 26 oct

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
DEPOT CHEZ BERTRAND & SIMON,
Encoignure Royale et Bienville.
☞ La lomnaise est de tous les pays celui ou l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves [illegible]
[illegible] Vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique, purgatif et tonique.

TRESOR DE LA POITRINE.
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau de Dégenétais, Pharmacien-chimiste à Paris.
DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catarrhes les plus rebelles cèdent comme par enchantement [illegible]
Il ne faut pas confondre la pâte de Dégenétais avec celle de Regnauld aîné.
On trouvera la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 5, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boîte. 10s

SUCRE.—80 caisses sucre blanc, en débarquement du brick Tri, de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
1er mars. 26, Vieille Levée.

CAFE.—250 sacs en débarquement du brick Tri, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
1er mars 26, Vieille Levée.

VIN DE MARSEILLE.—50 barriques en débarquement du navire Mary Pleasants, à vendre par AUG. MOLIER,
Rue St Louis 90.

VIN SUPERIEUR.—16 barriques vin rouge supérieur en débarquement du navire Vigour, de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER
rue St Louis 90.

CHAUSSETTES.—500 douzaines chaussettes coton écru 30 rdo de coton mixed; 100 d. [illegible] à vendre par LOISON & SILVESTRE,
36 rue de Chartres.

BAS BLEUS.—1 caisse 100 douzaines bas bleus de femme, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
36 rue de Chartres.

FOULARDS.—1 caisse 80 pièces foulards [illegible] à vendre à bon marché par
LOISON & SILVESTRE,
36, rue de Chartres.

MERINOS.—25 pièces mérinos français à vendre par LOISON & SILVESTRE,
36 rue de Chartres.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Mary Pleasant venant de Marseille, 60 barriques vin rouge, Bergasse, 40 paniers d'huile de J. Pignol.
G. M. LUCAS, 30 Bienville.
En magasin.
Vins rouges de Bordeaux, quantité ordinaire et au-dessus.
Vins blancs en demi barriques.
Absinthe suisse et Kirchwasser de [illegible]
Brandy de [illegible] & Co.
Anisette superfine de Champion.
Eau de vie de preuve Castillon.
Eau de vie fine Champagne 1814 et 1825.
Vin de Madère [illegible]
Vin de Champagne, 1ere qualité.
25 fev G. M. LUCAS, 30 rue Bienville.

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS.—130 caisses en débarquement des navires Decoulon Colombo et Emily Taylor, à vendre par
26fev R. G. ROBBS, 42, Douane.

Bottes, Souliers, Brodequins.
75 malles, en débarquement du navire SULTANA, venant de Philadelphie, et 76 caisses du navire COLOMBO, venant de Boston, formant un assortiment général, à vendre par
24fev G. W. DUNBAR, 30, Douane.

BRODEQUINS, Bottes et Souliers—Arrivés par les navires [illegible] Colombo [illegible] à vendre par FROST & Co.
25 fev 16 Magasins.

PILULES Ferrugineuses de Vallet. [illegible]
Pastilles de Vichy d'Ad. de Lactate de Fer.
Sirop de Limonade [illegible]
Sulphate de Quinine et de Morphine, écorces de Cauca.
[illegible] en verres de toute grandeur, etc.
Reçu récemment de France et à vendre en gros et en détail par
H. BONNABEL, rue Tchoupitoulas
24 fev Encoignure Natchez.

COGNAC 4me preuve—10 demi et 12 quarts pipes de Legier frères, et 2 demi-pipes Pinet, Castillon & Co, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO.
24 fev 17 et 19 St Louis.

CHAMPAGNE.—Marques Oregon & Cabinet, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO.,
24 fev 17 & 19, St Louis.

VIEUX Cognac supérieur en demi et quarts de pipes, Pli Godard et Co, Castillon Joe 1825 et 1815, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co.,
24fev 17 et 19 St Louis.

EN débarquement du navire Mary Pleasants venant de Marseille.
100 barriques vin rouge de Bergasse, 100 paniers huile d'olive de Prarond, 30 balles amandes, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co.,
2 fev 17 et 19 St Louis.

CHAPEAUX.—3 caisses chapeaux de soie, genre parisien, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.
24fev 17 & 19, rue St Louis.

MOUTARDE.—Graine fraîche de moutarde blanche anglaise, à vendre par
2 mars WM DINN, 11 Commune.

SUCRE DE LA HAVANE.—127 caisses sucre blanc, 50 do sucre brun, en débarquement du brick T Street, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
2 mars 31 Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE.—350 milliers, en portes et à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
2 mars 31 Vieille Levée.

PRUNEAUX.—45 caisses, en paniers de 5, 7 et 10 livres, de Bordeaux, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
2 mars 31 Vieille Levée.

ALCOOL.—25 barils alcool 4me preuve, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
2 mars 31 Vieille Levée.

MOUSSE.—50 balles mousse noire, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
2 mars 31 Vieille Levée.

EPICES.—200 colis gingembre, en racine, casse, poivre de Sumatra, &c. à vendre par
ROBERTS & HALL,
2mars 75, Magasins.

AU PRIX FIXE.
ALFRED MUNROE & Co.
Magasin de linge fait au détail.
No 34, rue des Magasins.
LES acheteurs d'habillements sont invités à visiter notre établissement, où ils trouveront toujours le plus grand assortiment à la Nouvelle Orléans, et où ils seront sûrs d'acheter chaque article au plus juste prix, sans avoir à marchander et sans crainte d'être trompés. Les articles suivans sont reçus constamment par les paquebots de New York:

Habits.

Habits noir, anglais ou français,	$19 à $25
Levites, do do do	$12 à $25
Habits et levites, drap superfin, couleur,	$12 à $20
Paletots, superfin, noir et couleur,	$10 à $20

Pantalons.

Casimir angl., franç., améric., de couleur,	$4 à $7
Casimir noir,	$5 à 8
do do surfin, à côtes,	$5 à 10
do do élastique,	$6 à 8
do do de couleurs claires,	$5 à 7
Satinet, surfin noir, do bleu,	$2 à $3 50

Gilets.

Satin noir, collet droit, ou croisé, do demi croisé, do à châles, nouvelle coupe,	$3 à $5
Casimir de couleur, mêmes façons,	2 à 5
Velours noir, mêmes façons,	5 à 6
Soie de fantaisie, mêmes façons,	5 à 8
Satin et soie, à raies, mêmes façons,	$3 à 4 50

Le tout à prix fixe.
11 fev 30f ALFRED MUNROE & Co. No 34, [illegible]

FROMAGE.—125 caisses d'excellente [illegible], en débarquement du steamer Mountaineer, à vendre par Wm H SIMMONS,
16fev 44, Poydras.

CAFE de la Havane—300 sacs, en magasin, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
16fev 34, rue Vieille Levée.

BRODEQUINS RUSSES, Chapeaux communs, pour plantation, à vendre par
27 fev FROST & Co, 16 Magasins.

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
27 fev—4 [illegible] rue St-Louis.

Mairie de la Nlle-Orléans, Conseil de la Municipalité No Un. }
Séance du 1er mars 1847.

Résolu que les résolutions passées par le Conseil des Marguilliers de l'Eglise St Louis, le 27 février 1847, relativement à l'enlèvement des tombes du vieux cimetière qui empiètent sur la rue St-Louis soient et demeurent approuvées et adoptées;
Résolu que le Voyer est requis de faire remblayer et élever d'une manière convenable toutes les parties basses du vieux cimetière qui font face aux rues Conti et du Bassin.
Résolu qu'aussitôt l'achèvement des nouveaux fours, à la construction desquels il est pourvu, aucun corps ne pourra recevoir de sépulture dans les fours qui empiètent sur la rue St Louis, et le Maire est requis de veiller à ce que la présente résolution soit rigoureusement exécutée.
Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à céder et transporter en toute propriété un des fours construits, en vertu de ce qui précède, à toute personne ou famille qui prouvera qu'elle est propriétaire de l'un des anciens fours sur la rue St Louis, pourvu, bien entendu, que ladite personne ou ladite famille renonce à tout jamais aux droits qu'elle peut avoir sur le four de la rue St Louis, et en retire les restes qui y seraient déposés.
Résolu que toutes les fois qu'une personne ou une famille préférera bâtir une tombe plutôt que de prendre un des nouveaux fours, dont il est ci-dessus parlé, le Maire lui donnera un warrant pour le montant total de la valeur de l'un des nouveaux fours, et ce, sur le certificat du Voyer que la tombe a été construite, et à la charge par la dite personne ou famille de se conformer aux conditions stipulées dans la résolution qui précède.
(Signé) JH GENOIS, recorder.
Approuvé, le 4 mars 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

CONSEIL DES MARGUILLERS.
Séance extraordinaire de mercredi, 17 fev. 1847.
Résolu que la Fabrique de l'Eglise St-Louis fait abandon à la Municipalité No Un, de la ville de la Nlle-Orléans, de la portion du cimetière No Un, faisant face à la rue St Louis, qui empiète sur la dite rue d'après l'alignement donné à ladite rue, à partir de la rue du Bassin vers le bayou St Jean, à la charge par ladite Municipalité: 1o.—De faire construire des caveaux, dits fours, du côté du cimetière qui fait face à la rue du Bassin et à la rue Conti, pour y transporter, avec le consentement des familles intéressées, les corps qui sont actuellement déposés dans les caveaux construits sur la partie du terrain fournit ledit empiètement.
2o—Dans le cas que quelques unes des familles auxquelles appartiennent les caveaux susmentionnés, prétendent déposer les corps dans des tombes particulières, la Municipalité leur allouera l'équivalent du coût de construction d'un caveau, et dans ce cas la Fabrique désignera un lot de terre dans ledit cimetière pour y construire une tombe.
3o—La Municipalité fera remblayer la portion du cimetière qui a besoin de l'être par suite de l'élévation des banquettes qu'elle a fait faire rues du Bassin et Conti, et fera aussi construire un mur de démarcation convenable tout le long du cimetière sur la rue St Louis, à partir de la rue du Bassin, et confection ner la banquette sur ladite rue.
11 mars—3t

BOUTEILLES.—200 paniers bouteilles vides de Bordeaux, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
27 fev 11 et 15, St Louis.

VINS de Madère de Porto—15 barils Madère, 37 do do de Sicile, 28 do imitation de Marseille, 24 de Porto, à vendre par
25 fev DARAN, QUEYROUZE & Co.

VINS ROUGES.—260 barriques St Julien, St Estèphe, St Emilion, Montferrand, 27 do Chateau Bernone, 20 do Haut Brion, 45 do vieux Medoc, 26 demi barriques St Julien et Estèphe, 18 demi do Margaux Medoc et St Emilion.
190 caisses St Julien et St Estèphe, 60 do vieux Léoville, Chateau Laffitte, Chateau Margaux, 50 do Haut Brion, Chateau Latour, 24 do Chateau Laffitte et Léoville en demi bouteilles, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.,
27 fev 11 et 15 St Louis.

LIQUEURS.—4 barils eau de vie de New York, 1ère preuve, 36 do de 4ème preuve, 10 do de Seignette 4ème preuve, 12 pipes imitation Cognac, 40 barils genièvre de New York, 1ère preuve, 4 pipes imitation de Hollande, 37 barils rhum du Nord, 14 de Louisiane, 8 do Jamaïque, un tierçon vieux rhum, à vendre par
DARAN QUEYROUZE & Co.
25 fev 11 et 15 St Louis.

150 CAISSES pêches, poires, pêches et abricots à l'eau de vie.
190 caisses cerises à l'eau de vie de Champion et Chauvet.
250 caisses liqueurs assorties, cerises, fruits et [illegible]
50 caisses do do de 24 demi bouteilles.
120 paniers graines d'Angers, 25 caisses, do [illegible]
35 caisses marasquin.
10 paniers muscat supérieur [illegible], à vendre par
DARAN QUEYROUZE & Co.
26 fev 11 et 15 rue St Louis.

CIGARES.—En débarquement de la barque Elliott, venant de la Havane, 100 milliers régalias, et [illegible]
En magasin
15 milliers régalias, prince Albert, Shakspeare, [illegible]
30 milliers Shakspeare, 15 milliers Comedies [illegible] à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
26fev 11 et 15 rue St Louis.

EAU DE VIE.
12 demi pipes cognac 4me épreuve J. J. [illegible]
12 quarts do do J. Dupuy et Cie [illegible]
8 demi caisses champagne Olivier 1825.
16 quarts do do do
3 demi pipes cognac très vieux,
à vendre par DARAN QUEYROUSE & Co.
6fev No 11 et 15 rue St Louis.

160 [illegible] Sauternes, Barsac [illegible] Haut Barsac, 140 paniers bouteilles vides [illegible]
[illegible] 50 milliers bouchons [illegible]
DARAN QUEYROUZE & Co.
6fev rue St Louis No 11 & 15.

Habillemens pour le printemps.
LE soussigné reçoit maintenant son assortiment de printemps sur lequel il sollicite l'attention des marchands de la ville et de la campagne. Il se compose en partie d'habits et de pantalons [illegible] à vendre à des conditions libérales par
JOHN BELLOW, Jr.
24 fev 9 rue du Canal.

Marchandises Sèches et Habillements.
EN débarquement des navires Genessee, Atlantic, Sobraon et Oregon, un grand assortiment de marchandises sèches et habillemens adaptés à la saison qui s'approche, convenables pour le commerce de la ville et de la campagne. A vendre au comptant ou sur papier approuvé par
JOHN BELLOW, Jr.
24 fev 9 rue du Canal.

Marchandises pour Tailleurs.
JOHN BELLOW Jr.
No. 9, RUE DU CANAL.
REÇOIT maintenant son superbe assortiment de marchandises pour tailleurs, se composant des articles ci-après:
5 caisses coutil français, dessins variés.
5 do do do blanc.
2 do do anglais do
3 do casimirs d'été article nouveau.
3 do drap d'été noir et de fantaisie.
5 do do chemises de couleur.
5 do habits d'été à carreaux.
Fournitures de tailleurs. 24 fev

DRAPERIE. Reçu par les navires Clara, Oregon, Long et Riga du Havre. Une caisse drap noir écarlate et cafetier, une balle satine noire pour [illegible], à vendre par LOISON & SILVESTRE,
22fev 36 rue de Chartres.

COUTILS.—2 balles coutils haute nouveauté, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
22 fev 36 rue de Chartres.

COUTILS BLANCS.—Balles coutils blancs, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
22fev 36 rue de Chartres.

100 CAISSES DE LIQUEURS assorties, à vendre par P. LONGIS, rue Royale, No 116.
22fev

100 QUARTS VIN DE PORTO, à vendre par P LONGIS
22 fev rue Royale, No 116.

50 BARILS WHISKEY MONONGAHELA vieux, à vendre par P LONGIS,
22 fev rue Royale, No 116.

2 PIPES VIEUX VIN D'OPORTO, à vendre par P LONGIS
rue Royale, No 116.

SACS.—2000 nouveaux sacs, à vendre par
J. W. STANTON & Co.
11 fev Encoig. Magasins et Lafayette.

MAQUEREAUX.—300 barils No 1, 2 et 3, 300 demi do No 2, 300 do grands maquereaux No 3, à vendre par
11 fev NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

SUCRE.—100 caisses blanc et brun, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
11 fev 40 Gravier.

POIVRE.—100 sacs, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
11 fev 40 Gravier.

CAFE.—642 sacs en débarquement du brick F Soule, venant de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
15 fev 26, Vieille Levée.

SUCRE HAVANE.—En magasin, et à vendre par
J. M. CARALLERO,
16fev 32, Vieille Levée.

DRILLS BLEUS.—D'Amoskeag.—Aussi que du drill écru d'Amoskeag et de Manchester en magasin et à vendre par DE FOREST & Co.
14jan 20, rue Douane.

Belles Couvertures Françaises au prix coutant.
LES soussignés offrent à vendre au prix coutant, quelques paires de couvertures superfines de 6 à 12 points, de la fabrique de Zoe Granier, pour clore les consignations de la saison.
H. DE GOER & RIFFLARD,
22 jan 21 Magasins.

VINS.—200 quarts pipes et huitièmes Port, Marseille, Malaga, Pique, Madère, &c. Aussi Champagne et St. Julien en paniers et caisses, à vendre par ROBERTS & HALL,
17 fev 75, rue des Magasins.

Drogues et Médicaments.
En débarquement des navires NICOLAS CESAR du Havre et BRILLIANT de Boston,
Sirop antiphlogistique de Briant.
Elixir antiglaireux de Guillie.
Pilules ou grains de santé, Dr. Franck.
Capsules à l'huile de foie de morue. Papier favard.
Iodure de fer, Hypnotite de soude.
Ether sulfurique pur. Alcali volatil do.
Extrait triple de jasmin. Essence d'amandes amères.
Do de petit grain. Do de Portugal. Do d'absinthe.
Do d'anis vert, Huile douce de vin.
Capsules étain 14, 15, 16 lignes.
Tamis à tambour soie et rechange.
Etain en feuille, Papier à filtrer.
Assortiment de clysopompe.
Creusets couverts, diverses grandeurs.
Bandages droites et gauches imperceptibles.
Racine d'angélique, do de Saponaire,
Fleurs de mauve, do de guimauve, do de camomille,
Do de pied de chat, do de coquelicot
Do de bourrache, do de violette, do de rose rouge,
Mousse de Corse, mélisse, hysope, coriandre,
Petite absinthe, bouchons fins à fiole
Feuilles de menthe, do de digitale, do de sauge,
Do de capillaire, chlorure de chaux, cochenille,
Crême de tartre, acide oxalique,
Carbonate d'ammoniaque, arrow root américain,
Arrow root de Bermudes, bois de Campêche rapé,
Bois de Fustic (ou bois jaune) rapé,
Acide muriatique; do sulfurique
A vendre P. CUSACHS,
14jan Encoig. Condé & St. Philippe.

E. RABASSE, C. *DENTISTE* Français, arrivant de Paris, prévient MM les habitans qu'il se propose de visiter les habitations depuis la Balize jusqu'à Bayou Sara, des deux côtés du fleuve, afin de leur offrir ses services. Dirige la dentition des enfans et corrige la déviation de leurs dents, orifie et plombe les dents au moyen d'un ciment. Pose depuis une dent jusqu'au dentier complet, et se charge en général de toutes les cures de dentition. 25jan—2m

FUSILS DE CHASSE.
REÇU par les navires Ed. Boustead et Viola, un **assortiment de FUSILS doubles et simples**, de l'un des meilleurs fabricants anglais. Ces fusils sont finis d'après les modèles les plus convenables pour ce marché. Aussi—Pistolets à six coups, Sac à plomb, Poire à poudre, Fourreaux imperméables, Cheminées et Tourne-vis, Capsules anglaises et françaises de qualité supérieure. A vendre par A SOUBIE,
3 oct—6m 36, rue Toulouse.

COURSES!
HIPPODROME BINGAMAN,
A ALGERS.
Courses de Printemps.
La première réunion de printemps du Jockey Club d'Orléans, aura lieu sur l'Hippodrome Bingaman, à Algers.
LUNDI, 22 MARS 1847,
et continuera pendant sept jours.
1er Jour—22 mars.
Bourse pour chevaux de trois ans. Souscription, $300, dédit, $100. Course de deux milles.—Les entrées sont: Miss Riddle, Red Bird, Scintilla, et Sally Ward.
2eme Jour—23 Mars.
GRAND PRIX de $10,000.
Bourse pour chevaux de deux ans. Souscription, $2,000. Cinq entrées. Courses de deux milles.
1o A. L. Bingaman—Poulain Bundle-and-Go de Leviathan, par Fanny Wright.
2o Le même—Pouliche Cinty Sue, de Wagner, par Fleta, de Leviathan.
3o Th. Kirkman—Pouliche Quadrille, propre sœur de Reel.
4o W. P. Greer—Pouliche, de Gano, race de Sir Richard.
5o Y. N. Olivier—Pouliche Topaz, de Glencoe, par Emerald.
3eme Jour—Mercredi, 24 mars.
Bourse pour chevaux de deux ans. Souscription, $300, dédit, $100. Course d'un mille. Cinq entrées.
1o A. L. Bingaman—Poulain, d'Altorf, race de Sir Richard.
2o Le même—Pouliche Cinty Sue, de Wagner, par Fleta.
3o A. H. Carnal—Poulain, de Glencoe, par Fandango.
4o Th. Kirkman—Pouliche Topaz, de Glencoe, par Emerald.
5o J. Van Leer—Pouliche Quadrille, propre sœur de Reel.
Le même jour—Bourse de Propriétaires, de $150. Course d'un mille.
4eme Jour—Jeudi, 25 mars.
Bourse des Propriétaires, de $600. Course de deux milles.
5eme Jour—Vendredi, 26 mars.
Bourse de Propriétaires, de $800. Course de trois milles.
6eme Jour—Samedi, 27 mars.
Bourse de Jockey Club, de $1,200. Course de quatre milles.
7eme Jour—Dimanche, 28 mars.
Bourse de Propriétaires, de $400. Course d'un mille, trois sur cinq.
☞ Les différents prix fixés ci-dessus, sont offerts à la condition qu'il y aura quatre entrées pour chaque bourse. Si les entrées n'arrivent pas à ce nombre, les prix seront payés ainsi qu'il suit:
Pour la course de deux milles, $400; de trois milles, $600; de quatre milles, $800; d'un mille, trois sur cinq, $350.
N. B.—En construisant l'Hippodrome Bingaman, les propriétaires n'ont épargné aucune dépense pour le rendre le plus agréable et le plus beau de toute l'Amérique. Leur but est de contribuer à encourager les Courses de Chevaux, et ils espèrent que tous les amateurs dans les Etats-Unis leur donneront aide et secours. La première réunion sur le nouvel Hippodrome, promet d'être la plus brillante qui ait jamais eu lieu dans le Sud.
Y. N. OLIVIER } Propriétaires.
JAS. A. VALENTINE }
6mars—11j

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.
VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, & Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés.
4 fev—1an

VOITURES.
LE soussigné reçoit en ce moment, nombre de belles voitures dans le style le plus moderne: Calèches Rockaway, Coupés, Buggys, Wagons [illegible]
A. L. CRANE, 46 St Charles.
19 dec 6m [illegible]

DUFAU,
A l'honneur d'informer le public qu'il tient UNE ECURIE
RUE BOURBON No 118.
[illegible] M. DUFAU continue, comme par le passé, son état de VETERINAIRE et maréchal ferrant, rue Bourbon No 111. 25 aout 1an

NEGRES A VENDRE.
LES soussignés établis au No 56, rue de l'Esplanade viennent de recevoir un certain nombre de Nègres de choix de la Virginie et du Maryland [illegible]
SLATTER & COCKETT,
41 nov 6m 56 Esplanade.

COGNAC.—15 demi et 15 quarts de pipes cognac en débarquement de la barque Pellevoisin [illegible] à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
4 fev 30 99 rue de la Douane.

LIQUEURS etc. A vendre par le soussigné:
40 caisses liqueurs superfines assorties,
20 do absinthe,
30 paniers guignolet,
400 demi boîtes petits pois au beurre.
300 do petits pois 3o, beurré.
100 caisses cerises à l'eau de vie.
20 caisses vin rouge.
10 barriques vin Pellevoisin 1840,
TH BAILLY BLANCHARD
4 fev 30 99 rue de la Douane.

TRUFFES etc.—A vendre par le soussigné,
100 demi boîtes truffes.
100 boîtes pâtés de foies truffés.
4 caisses chapeaux de soie de Paris.
TH BAILLY BLANCHARD,
4 fev 30 99 rue de la Douane.

COUVERTS GALVANISES.
LOISON & SILVESTRE seuls agents de [illegible]
[illegible] 36 rue de Chartres.

MAQUEREAUX ET MORUES.—400 [illegible] à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER
No 8 Nouvelle Levée.

VIEUX VINS ROUGES.—25 barriques vin de Cos St Estèphe, 20 do Margaux & St Emilion, 30 do Medoc, 30 demi barriques Medoc, 20 barriques vieux vins Haut Brion, Latour & La Rose [illegible] à vendre par
CH DUFOUR, 11 Conti.

IMITATIONS MADERE.—50 quarts supérieur reçus par le navire Oberon, et à vendre par
P. LONGIS 116, rue Royale.

VOITURES, &c.—100 caisses Voitures de Windsor; 44 douzaine et simple [illegible] à vendre par R. CANNON, 40 Canal.

CENT barils toile à sac [illegible] 4/4 [illegible] convenables sur toutes [illegible] à vendre par DE FOREST & Co
12jan 20, Douane.

CHAUSSETTES DELAINE.—300 douzaines à vendre par FROST & Co,
20jan 16, Magasins.

INDIENNES BLEUES.—Merrimack et Fall River, de différents dessins, venant d'être reçues, et à vendre par DE FOREST & Co
14jan 20, rue Douane.

COUPEROSE.—275 barils couperose anglaise, à vendre par ROBERTS & HALL,
17 fev 75, rue des Magasins.

HUILE ET BLANC DE BALEINE.—A vendre par J. W. STANTON & Co.
11 fev Encoig. Magasins et Lafayette.

VIN.—En débarquement du navire Océanie de Bordeaux, 200 caisses vin avec étiquettes [illegible]. 16 barriques vin convenable pour [illegible] à vendre par RAYMOND CAHUZAC
24jan 34 Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—Regalias, Malakoff et autres des différentes marques, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC
19fev 34 rue Vieille Levée.

CAFE.—118 sacs café de la Havane en débarquement de la barque St Mary, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC
19fev 34, Vieille Levée.

VINS de Marseille—A vendre par les soussignés, en débarquement du navire Mary Pleasants et en magasin,
200 barriques vin Bergasse, Bedford et St Gilles
J F BERCHER & Co,
3mars 54 Vieille Levée.

AUX BELLES OMBRES
Rue Bourbon, entre St-Pierre et Orléans, No 197
CHARLES JUDICIS,
TEINTURIER DEGRAISSEUR.
INFORME le public et les marchands de nouveautés, principalement les dames de la Nouvelle-Orléans qu'en ce moment il vient d'ouvrir un établissement en fait de teinture, nettoyage d'habillements tant pour hommes que pour dames [illegible]
[illegible] Il prévient aussi ceux pour qui il aurait travaillé et qui se sont plaints de ses retards, qu'il est à même de pouvoir les satisfaire dans le plus bref délai, ayant tous les nécessaires.
11fev—1an

Portraits au Daguerréotype.
Galerie et Magasin d'appareils,
Encoignure de la rue du Camp et du Canal.
LES Citoyens et les Etrangers sont invités à venir visiter un genre de Portrait nouveau et perfectionné.
Sur un examen critique, ces portraits se recommandront au patronage du public mieux que nous ne saurions le faire par des phrases dans un journal. Ils sont garantis ne jamais s'effacer.
Les matériaux que nous employons ont été choisis par nous avec un soin tout particulier et sont de qualités supérieures. La Chambre Obscure est garnie de Lentilles Achromatiques des plus coûteuses, importées aux Etats-Unis, de la plus grande justesse et de la plus grande célérité à fixer l'image sur la plaque. La difficulté éprouvée jusqu'ici en reproduisant les portraits d'enfans et les groupes de famille est vaincue; quelques secondes seulement de pose suffisant à reproduire l'image.
Nous avons en main un splendide assortiment de médaillons et d'épingles (tous d'or et du travail le plus fini) manufacturés expressément pour des portraits en Daguerréotype. Nous sommes préparés à fournir aux Artistes en Daguerréotype, et ce, aux prix de New-York, des appareils et accessoires en gros et en détail. boîtes de moyennes grandeurs et plaques (de qualité supérieure) à $3 la douzaine. Tous autres matériaux à des prix réduits, dans la même proportion.
Nous donnerons une attention immédiate à tous ordres qui contiendront le prix des objets demandés, et nous nous empresserons de les embarquer pour tous ports des Etats Unis ou de l'Etranger. Nous retirerons tous connaissements et nous effectuerons toutes Assurances si nous en étions requis.
B. WHITE & Co.
6 oc—1 an Nouvelle-Orléans.

VENTES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF DE LA PAROISSE D'ORLEANS.
A L'EFFET D'OPERER UN PARTAGE.
EN vertu de deux ordres lancés par l'honorable ci-devant Cour de District du 1er District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, datés 3 janvier et 23 avril 1846, et aussi en vertu d'un ordre lancé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, et daté du 5 janvier 1847, dans l'affaire d'Edouard Martin vs. Victor Martin & al, pour un partage, No 24,435, je procéderai, le lundi 22 mars 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication des actions ci-après, savoir:
22 actions du fonds capital de la Banque de l'Etat de la Louisiane, de $101 chaque payées en plein. Conditions—Comptant.
JOHN L. LEWIS,
11mars—3en10 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 185—La Compagnie Générale d'Assurance Mutuelle de New York vs Gustave Rivarde.
En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honble Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi 13 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de
L'esclave nommé BAZILE, nègre, âgé d'environ 40 ans, saisi dans ladite affaire
Conditions—Comptant
JOHN L. LEWIS,
11mars—3f en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feue Dame Myrtile Eléonore de Macarty, veuve de Charles Barthélemy Lanusse, décédée.
PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No. 314—En vertu d'un ordre de vente daté du 10 février 1847, et à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai, le samedi 20 mars 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication des propriétés foncières ci-après décrites, savoir:
1o Un terrain situé en cette ville, rue Toulouse, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant 30 pieds 1 pouce et demi à peu près de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 150 pieds, borné d'un côté par la propriété de M Adolphe Pluche, de l'autre côté par celle des demoiselles Paillet, et dans le fond par celle de Mr. Barthélemy Bacas.
Ensemble avec les bâtiments et améliorations qui se trouvent sur ledit terrain, consistant en une maison de maître, en briques, à deux étages, et magasin en bas, cuisine à étages, avec chambres à domestiques, écurie et dépendances, une citerne, cour, le tout en très bon état. Ladite propriété reçoit aussi l'eau de la compagnie du Water Works.
2o. Un lot de terre situé derrière cette ville, au faubourg Tremé, rue St Claude, entre les rues St Philippe et des Ursulines, ayant, mesure française, 40 pieds 7 pouces de face à la dite rue St Claude, sur 150 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mme Dussé, de l'autre côté par celle des héritiers Marcos et de M. Edouard Lavogne, et dans le fond par celle de Mme Blondeau.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit lot de terre, consistant en une maison de maître en briques, et à étage, avec cuisines et autres dépendances.
Conditions.—Un quart comptant et la balance payable à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets divisés par coupons, sans endossement, mais garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, lesquels billets en cas de non paiement à l'échéance porteront un intérêt à raison de huit pour cent l'an.
Les actes de vente seront passés par Théodore Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
13fev—tj Shérif de la Paroisse d'Orléans.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No. 150. Bernard, Sterne et Gage vs Edward T Parker. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi 13 mars 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans la présente affaire, savoir:
Un certain lot de terre, désigné sous le No 106, situé dans le second district municipal de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant 25 pieds de face au débarcadère de la Marine [illegible]
Ensemble avec toutes les améliorations, droits, privilèges et servitudes y attachés [illegible]
Cette vente étant la seconde et dernière la propriété ci-dessus décrite sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur [illegible] avec un intérêt [illegible]
JOHN L. LEWIS
24fev Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable [illegible]
Conditions—comptant. [illegible]
[illegible] Constable.

M. [illegible] vs Margaret M. [illegible]
TROISIEME COUR DE JUSTICE DE PAIX [illegible]
[illegible]
Conditions—Comptant. J F WALDEN
[illegible] Constable.

Ross & McKnight vs Dennis O'Leary.
DANS la Cour de la Troisième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans [illegible]
[illegible]
JOHN F WALDEN [illegible]

Bureau des Naissances et Décès
PASSAGE DE LA BOURSE, entre les rues BIENVILLE [illegible]
AVIS AU PUBLIC.
AVANT cette époque, l'Administration du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et la ville d'Orléans [illegible]
ACTE APPROUVE LE 6 MARS 1846.
Art. 1er. [illegible]
Art. 2d. [illegible]
Le soussigné se verra contraint de sévir contre toutes personnes qui ne se seraient pas conformées aux clauses de l'acte précité.
10 avril F. M. CROZAT.

VENTE AU PRIX COUTANT POUR CAUSE DE LIQUIDATION.
B. O. VIGNAUD,
No 43, RUE DE CHARTRES.
IMPORTATEUR direct de porcelaine française de tout genre, verrerie de table, meubles et toilettes, articles de fantaisie, cristaux de Bohême et en porcelaine de couleur, porcelaine pour habitations, coutellerie de table [illegible]
ARTICLES DE FANTAISIE ET DE MENAGE
B. O. Vignaud liquidant positivement, offre de grands avantages aux acheteurs. [illegible]

Bureau pour la vente de propriétés.
H. MOELLHAUSEN
Allée de l'Arcade de Banks, No. 7
ON fournira des plans représentant la propriété en vente, à la demande du vendeur. Les prix de ces plans ainsi que le courtage de la vente seront des plus modérés.
Les personnes qui désirent acheter des propriétés dans certains quartiers, ainsi que celles qui désireront vendre des propriétés de toute espèce, peuvent être assurées qu'il ne leur sera fait aucune charge, lorsque M. Moellhausen agira comme agent, à moins qu'il ne réussisse à conclure la transaction.
9 dec 1f

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Domaine, entre Derbigny et Roman, Une jument alezan, le front blanc, trois pieds blancs, le bout des crins de la queue coupé, étampée sur l'épaule gauche de la lettre qui est ci-dessous [illegible] renversé sans aucune autre marque ni étampe apparente, et son suivant de la même couleur et la même étampe, un cheval alezan à courte queue, marque sur le dos, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 20 mars les dits animaux ne sont point réclamés ils seront vendus au lieu et heure accoutumés par R Kerrison encanteur.
MICHEL DUREL,
10mars Gardien des épaves.

CONDUIT aux épaves de la première municipalité, rue Domaine, entre Derbigny et Roman.
Une JUMENT alezan, une tache blanche au front et un pied de derrière blanc, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 20 mars ladite jument n'est pas réclamée, elle sera vendue au lieu et heure accoutumés par R Kerrison, encanteur.
MICHEL DUREL,
8mars 10f Gardien des épaves.

CONDUIT aux épaves de la première Municipalité, rue Domaine entre Derbigny et Roman.
Un cheval bai, un pied derrière et un devant blanc, ayant une marque au flanc droit et d'autre marque, étampe sur la hanche droite illisible, sans aucune autre marque ni étampe apparente, avec selle.
Si d'ici au 13 mars, le dit cheval n'est pas réclamé il sera vendu au lieu et heure accoutumés par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL,
25 fev—10 Gardien des épaves.

CONDUIT aux épaves de la Seconde Municipalité, rue Baronne,
Une JUMENT baie, sellée et bridée, crinière et queue longues; les fers des 4 pieds, les pieds de derrière blancs, légèrement blessée au genou gauche; taille d'environ 15 mains.
Dans le cas où ladite jument ne serait pas réclamée avant le 20 mars, elle sera vendue à l'encan, le dit jour, par R. Kerrison, encanteur spécial.
J. L. WINTER,
6mars—3en10 Capitaine, et garde de nuit.

AVIS—Détenu à la geôle de la paroisse St Jean Baptiste, le nègre américain nommé TALBIRT, disant appartenir à M. onzeux Lazaroz, de la Nouvelle Orléans. Ma nègre est âgé d'environ trente-huit ans, taille de cinq pieds dix pouces et a la jambe gauche coupée au-dessous du genou. Le propriétaire de cet esclave est prié de le réclamer conformément à la loi.
Paroisse St Jean Baptiste, 3 mars 1847.
DRAUSIN TREPAGNIER,
5 mars—12f 5pe Geôlier.

AUX TAILLEURS.
MERINOS et COUTILS—Reçu par les derniers arrivages de France un bel assortiment de Merinos à habits et Draps d'été façonnés pour pantalons ainsi qu'un joli assortiment de Coutils fantaisie, à vendre par LORNE & PROIS,
6fev 21, rue de Chartres.

AVIS JUDICIAIRES.

BUREAU du Shérif de la paroisse d'Orléans, le 10 mars 1847—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 650—James C. Delancey vs. 652 sacs de maïs, blé, &c.; 169 paquets de peaux sèches, 781 barils de farine, 600 barils de bœuf, porc, graisse, &c, et 47 barils de porc.
Avis est par le présent donné qu'en vertu d'un writ de saisie provisoire lancé dans cette affaire, j'ai saisi 652 sacs maïs, blé, &c., 169 paquets de peaux sèches, 781 barils de farine, 600 barils de bœuf, porc, graisse, &c, et 47 barils de porc, qu'on suppose provenir du naufrage de la barge New Brazil, qui a sombré à la barre dite Hard Times ou près de cet endroit, dans l'Etat du Mississipi, le 3 mars courant, dans son trajet de St Louis à la Nouvelle Orléans, à la remorque du vapeur le Mazeppa; toutes les personnes qui pourraient avoir droit aux dits sacs de maïs, blé, &c, &c, sont notifiées d'avoir à comparaître dans les quinze jours qui suivront la date du présent avis et répondre à la pétition présentée dans ladite affaire.
JOHN L. LEWIS,
11 mars—3fen15 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Mercredi, 10 mars 1847.—Présent l'hon. A. M Buchanan, juge—Clarence Ramos contre ses créanciers, (pour un atermoiement)—N. 923—Sur motion de W. S. Upton, agissant au nom de certains créanciers résidant à New York, et qui désirent faire partie dans les délibérations sur cette affaire, et sur ce qu'il a représenté que ces dits créanciers demandaient une prolongation de temps, afin de pouvoir correspondre et obtenir des informations sur l'état des choses,—Il est ordonné, par suite du consentement donné, par le pétitionnaire et l'avocat des créanciers absents, qu'un nouveau délai de dix jours soit accordé pour l'assemblée qui doit avoir lieu pardevant notaire, et que cette dite assemblée ait lieu le jeudi, dix-huitième jour de mars courant, que cet ordre soit donné par voie de publication.
Extrait des minutes J. O. CHALON,
11mars—3 Député greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans. P. S Giroux vs ses créanciers—No 541.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans la susdite affaire et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles l'assemblée des créanciers dudit P. S. Giroux, tenue le 2, 3 et 4 mars courant, devant A. Chapelle, not. public, et enregistrée en cette Cour ne serait point approuvée et homologuée. Par ordre de la Cour,
11mars B. F. LEWIS, Dép. Greffier.

Succession de James Morrison.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et ledit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la Cour.
B. F. LEWIS,
11mars—3fen10j Député Greffier.

Succession de Jeanne Octavie Narcisse [illegible]
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. F. B. LEWIS,
11mars Député Greffier.

Succession de J. B. Flot
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit administrateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN,
9mars Dep. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE. Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans. Attendu que John Denoix a présenté une pétition à la Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Andrew [illegible] décédé. Avis est par le présent donné [illegible]
Par ordre de la Cour [illegible] mars 1847.
F. GILMORE, Greffier.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 11,904—A. Hodge et al. [illegible]
[illegible]
Par ordre de la Cour.
[illegible] WILLIAM F. BELDEN [illegible]

Succession de [illegible] Sc[illegible], No 294.
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession [illegible]
Par ordre de la Cour,
WILLIAM F. BELDEN

Succession de Rose Page.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné [illegible]
P. M. BERTIN, [illegible]

Institution Classique et Commerciale,
DE
G. ROYER.
No. 141, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.
CETTE INSTITUTION [illegible]
[illegible]
La discipline, si nécessaire pour imprimer aux jeunes gens les habitudes des devoirs qu'ils auront à remplir dans leurs relations sociales, est un des traits distinctifs de cet établissement; elle est tout à la fois sévère et modérée [illegible]
BRANCHES D'INSTRUCTION.—Langues anglaise, française, espagnole et latine [illegible] géographie, mathématiques, élémens d'histoire naturelle [illegible]

DR E. COMMENY
CHIRURGIEN
DENTISTE.

RUE BOURBON, No. 20
LE Dr E. DUPERRON [illegible]
[illegible]

LE Dr E. COMMENY,
SUCCESSEUR DE M. DUPERRON,
PREVIENT le public qu'il tient [illegible] Bourbon 20 [illegible]

Bureau et résidence, rue Baronne [illegible]
LE Dr PEARSON avise ses amis et toutes personnes que cela peut intéresser de venir examiner les améliorations qu'il a apportées dans la fabrique des dents artificielles, particulièrement dans celle du râtelier complet. [illegible]
Les personnes qui désirent se faire mettre des dents artificielles peuvent les avoir posées à mon établissement, dans le plus bref délai possible et à des conditions plus libérales que dans aucun autre du Sud.
J'ai eu pour principal objet de faciliter à toutes les classes le bénéfice des opérations dentales. La grande augmentation de ma clientèle m'a obligé à employer plusieurs bons opérateurs, parmi lesquels se trouve un dentiste français, d'un grand talent. Les créoles le trouveront toujours disposé, ses opérations nonobstant cela seront constamment vérifiées et approuvées par moi.
Les dentistes trouveront toujours chez moi des râteliers de toutes dimensions, en fournissant un modèle exact, ainsi que tous les articles dont ils peuvent avoir besoin. 3 dec 1an

LOCATION, ACCORDS, REPARATION.

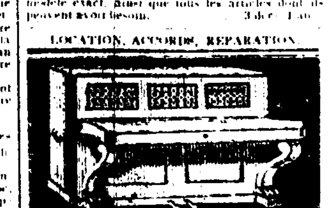

MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOVON.
FACTEURS DE PIANOS.
RUE CONTI, 14, ENTRE CHARTRES ET ROYALE.
MM. J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, facteurs de pianos, inventeurs du système en fer perfectionné, préviennent Messieurs les artistes et amateurs que outre l'alimentation continuelle de leur manufacture, ils reçoivent constamment des pianos des premières maisons d'Europe, Erard, Pleyel, et autres, de forme à queue, perpendiculaires et obliques.
M. Tisserel a bien voulu se charger de ces choix, ils ne pouvaient être en meilleures mains.
MM. Faivre & Allovon ont toujours en commandes [illegible] pianos de tous genres d'après leur système en fer perfectionné [illegible]
24 nov

PIANOS.
LE soussigné vient de recevoir UN GRAND ASSORTIMENT DE PIANOS de choix, des meilleures fabriques de Paris, tels que pianos à queue, carrés et Picolos, grand format de sept octaves et demi en recevoir plusieurs autres incessamment. N. Veil, avantageusement connu en cette ville les a fait fabriquer avec le plus grand soin pour ce pays chez MM. Pleyel & Co, H. Herz & Co, etc. Ces pianos, consolidés par des pièces de fer, supportent avec facilité tout ce qui pourrait subvenir par l'humidité du climat, et seront vendus avec pleine garantie à des prix très modérés. Etant en relation d'affaires avec la maison Pleyel, il recevra constamment des pianos de leur fabrique, afin de pouvoir offrir un choix aux Dames et au public.
Les habitans qui voudront bien acheter chez lui auront leur pianos emballés avec soin et transportés à bord des bateaux. On trouvera, comme par le passé, des pianos à louer, et en échange et achète les pianos d'occasion.
A. PERIER,
Rue Royale, No. 262,
entre St Philippe et Ursulines.
☞ Il y aura constamment dans les magasins de M. A. Périer, un dépôt des pianos de la fabrique Pleyel 4 nov—6m

REDUCTION
DES
PRIX
Bacs des 1ère et 2eme Municipalités.
LA rive droite du fleuve, en face de la Nouvelle Orléans, étant devenu un lieu de réunion à la mode, les soussignés, propriétaires des bacs [ferrys], des 1ere et 2eme Municipalités, ont cru devoir réduire le prix de transport pour les voitures, cabriolets, &c., &c., afin d'engager le public à choisir pour but de sa promenade du soir l'autre rive du fleuve, où l'on pourra respirer un air pur et échapper momentanément au bruit et à la poussière de la ville.

PRIX

Passagers	05
Voiture à deux chevaux	$1 00
Cabriolet, buggy ou voiture à un cheval	50
Charrette, dray, &c. avec un cheval, charge ou non	50
Voitures à meubles	50
Chevaux, mulets, bêtes à cornes (par tête)	20

FRET

Pour chaque balle de foin ou de mousse		20
do	baril de farine, viande, &c	10
do	de chaux	20
do	boucauts de sucre ou de tabac	50
do	sac de sel	10
do	de café	10
do	de maïs, d'avoine ou de son	05
do	caisse de cuivre	50
do	malle, coffre ou boîte	10
do	caisse de chandelles, savon, &c	05
do	mille pieds de bois de charpente	$2 00

Le prix du transport d'autres objets non ci-mentionnés, sera établi proportionnellement à ceux fixés plus haut.
Les passagers traversant avec leur cabriolet, wagon, &c., ne paieront rien pour leur propre passage.
Le prix de transport de bêtes à cornes sera de 25 cents par tête au dessus de 10.
Lorsque plus de deux chevaux seront attelés à une charrette ou à un dray, on prendra 25 cts par tête.
Les charrettes de chaufourniers et toutes charrettes ayant de très grandes roues, paieront $1 50 pour chaque traversée.
Afin d'engager les habitans à envoyer leurs légumes au marché par le Ferry, les propriétaires ont réduit de moitié le prix du passage des charrettes, et tous ceux qui auraient l'intention d'établir des vacheries ou laiteries, et des jardins potagers, sur l'autre rive du fleuve, où l'on peut acheter de bonnes terres à bon marché, pourront faire un arrangement pour l'année à des conditions favorables.
Les bateaux traverseront pendant la semaine depuis le point du jour jusqu'à 8 heures du soir, et le dimanche jusqu'à 9 heures, excepté lorsqu'il y aura du brouillard, ces jours là ils cesseront de traverser dès qu'il fera nuit.
Pendant les courses qui auront lieu sur l'Hippodrome établi à Alger, les bateaux partiront de l'une et l'autre rive toutes les cinq minutes.
ROBERT MURPHY
Ferry de la 1ere municipalité
JOHN BAYLEY,
Ferry de la 2eme municipalité

CHEMIN A COULISSES DE LA Nlle. ORLEANS ET DE CARROLLTON.
REDUCTION DE PRIX.
A L'AVENIR les prix de passage dans les chars seront comme suit:
Billets aller, pour n'importe la distance, 20 cents
Enfants au dessous de 10 ans [illegible]
Domestiques [illegible]
Cinquante billets rouges [illegible] $5 00
[illegible]
Les chars arriveront et partiront de l'ancien dépôt, encoignure des rues Perdido et Baronne.
[illegible] JARDIN DE CARROLLTON [illegible]
Les chars partiront comme suit
LES JOURS DE LA SEMAINE

De la N. Orléans		De Carrollton	
Avec chev.	6 1/2h P M	Avec chevaux	5 h A M
A vapeur	9	A vapeur	[illegible]
	11		10
	1 P M		midi
	3 1/4		2 h P M
	5		4
	7 1/4		6 1/2
Avec chev.	10	Avec chevaux	[illegible]

Durant la saison des spectacles, les chars à chevaux partiront de la Nouvelle Orléans à [illegible]
Arrangements pour les Dimanches
En outre des heures ordinaires de la semaine, il y aura un train de chars qui partira toutes [illegible] jusqu'à 7 heures, de Carrollton [illegible] la Nouvelle Orléans [illegible]
☞ Les passagers doivent se pourvoir de billets, attendu que les conducteurs ont reçu l'ordre de ne pas recevoir d'argent sous aucun prétexte.
[illegible]

CHARS DE LAFAYETTE.
De Lafayette en ville, 6 A M—De la rue Canal [illegible]
[illegible]
☞ Il est défendu de fumer dans les chars.
JOHN HAMPSON
Ingénieur en chef.

A VENDRE.—En débarquement du navire français [illegible] de Cette et Marseille, [illegible]
25 barriques vin rouge St Gilles,
30 do do Langlade
14 do do St Cyr
30 do do St George
[illegible]
[illegible] paniers huile de Plagniol et de Sue
[illegible] paniers absinthe de Suisse Pernod
[illegible]
MARTIAL FEVRET & Co
6 nov 27 rue St Louis

A VENDRE pour cause de départ, une propriété connue sous le nom de SAINT VINCENT, contenant un vaste maison à étage [illegible]
S'adresser sur les lieux ou chez M. AUGUSTE LOUGE, encoignure des rues St Claude et Bayou.
11 fev—1m

EPONGE à moustiquaire, blanche et écrue—[illegible] 4/4 écru—6 caisses étoffe rayée blanche 4/4 en débarquement du navire Eliza Mason venant de Belfast à vendre par
15fev McDOWELL & PECK, 25 Douane.

REÇU par le brick [illegible] Pizaro [illegible]
[illegible]
100 barriques vin rouge à vendre par
DOMINIQUE LANATA,
Rue Jefferson No 9 & 10.

LE soussigné offre à vendre un grand assortiment de groceries aux prix les plus modérés:
[illegible]
Fromage de Gruyère, de Hollande et Neufchatel
Fruits assortis conservés au naturel,
Confitures assorties de la Havane
Prunes sèches en pots et en boîtes,
Figues sèches en petits tambours,
Amandes à coques tendres, raisins sec de Malaga,
Blanc de baleine des premières marques,
Sucre en poudre de Boston, thé vert et noir,
Farine de Goshen, raisins de Muscat, &c. &c.
FERBOS
21 fev Encoignure des rues Royale et Dumaine.

ASSURANCES DE NASHVILLE.
COMPAGNIE d'Assurances de Nashville contre l'incendie et sur la vie.
Capital $300,000. Paye au comptant.
Assurance Maritime, de rivière et contre l'incendie, classe d'après un tarif régulier.
La Compagnie de Nashville fait à ses clients un escompte de 10 pour cent sur le montant de primes dont ils se sont défaits au compte contant.
James Walker, secrétaire. James A. Porter, président.
W. B. PARTEE, Agent.
No. 23, rue du Camp.
Référence: MM. Dick & Hill, 85, rue du Canal
13juil—1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE PERPETUELLE est actuellement prête à faire des assurances contre les pertes ou dommages occasionnés par le feu, concurremment avec les assurances sur la navigation de mers et rivières.
Bureau No 35, rue du Camp.
17 aout—6m A. BROTHER, agent.

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.
LES soussignés, agents du PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New York et des compagnies d'Assurances Protection et Etna d'Hartford (Connecticut), prennent des assurances contre les risques de mer, de rivières et de feu, aux termes les plus favorables.
Toutes les pertes qui peuvent éprouver les compagnies sus-nommées sur les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité entre les agents des compagnies d'Assurances de cette ville et payées avec promptitude en monnaies courantes des banques de la Nouvelle Orléans.
☞ *Le bureau est au No. 47, rue du Camp.*
W. R. FOSDICK,
G. C. LAWRASON,
14 sept 1an Agents.

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun
Nouvelle Orléans, 7 novembre 1846.
L'ANNEE fiscale de cette institution a terminé le 4 du mois dernier et les Directeurs ont déclaré un dividende de trente deux et demi pour cent sur le montant des primes gagnées [illegible] pendant l'année et [illegible] un dividende de six pour cent comptant sur le script. La Compagnie a payé depuis cinq années et a donné les dividendes suivants:

Le 4 octobre 1842	32	pour cent
" " 1843,	34	"
" " 1844,	36	"
" " 1845,	00	"

En l'année 1845 aucun dividende n'a eu lieu en conséquence du grand incendie de New York.
Et le 4 octobre 1846, 32 1/2 pour cent.
On ne peut assurer contre l'incendie ailleurs qu'à cette agence.
Les Directeurs ont résolu de ne faire aucun dividende de profits avant que le chiffre des gains ait atteint un million de piastres.
Le script et l'avoir en main pour faire face aux pertes s'élevaient à $595,650 [illegible] 4 du mois dernier, auquel on peut ajouter $100,000 de prime payée depuis cet époque. Cette somme est considérée comme suffisante pour faire face à toutes pertes.
Cette agence continue à assurer contre les risques du feu, de rivière et de la mer.
L. MATTHEWS, Agent
Encoignure des rues Camp et Douane

EN débarquement du navire Colombo—Huile de blanc de baleine, 7 futailles, 1026 gallons d'hiver, purée et blanche, huile de baleine, 6 futailles, 1190 gallons d'hiver épurée et blanche, huile de tanneurs, 75 barils, brune, première qualité; crabes, 75 demi et 96 quarts de barils nouvelles, 30 caisses de compositions, 30 caisses; morue, 200 chandelles de composition, 30 caisses; morue sèche blanche et fraîche en bon ordre, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER,
3mars 8, Nouvelle Levée.

WHISKEY—130 barils vieux whiskey Bourbon et Monongahela, en magasin et à vendre par
3 fev CHS DUFOUR, 11 Conti

VENTES DE CE JOUR

PAR [illegible] & RYDE, [illegible] Encanteur.
F[illegible] vendu cette après midi, JEUDI [illegible] à quatre heures [illegible] sur la Levée en face du [illegible] No 11 [illegible]
Conditions comptant. 11 mars

PAR J. E. BEAUREGARD & Co.
AUJOURD'HUI [illegible] à 11 heures du matin [illegible]
Conditions: Comptant. 11mars

Vente par catalogue de marchandises sèches
PAR F. H. PETITPAIN.
No 9, RUE DU CANAL, A L'ENCOIGNURE DU CANAL.
JEUDI, 11 mars 1847, il sera vendu à 10 heures, à son magasin No. 9, rue du Canal, encoignure Douane:
100 lots et lots de marchandises de saison, consistant en partie de [illegible]
[illegible]
Conditions comptant.
Les marchandises seront prêtes et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 10 mars

PAR ABAT & DOMINGON;
JEUDI, [illegible] à midi, il sera vendu à la Bourse de Cité:
La mulâtresse FRANCOISE, âgée de 21 ans, cuisinière, [illegible]
[illegible]
A vendre chez lui le [illegible] 9 mars

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente sans réserve pour dissolution de société,
Salle de Bal du Railroad Pontchartrain.
JEUDI [illegible] à midi [illegible]
[illegible] Pontchartrain [illegible]
Conditions [illegible] 9 mars

VENTES A L'ENCAN.

TABAC! TABAC! TABAC!
1213 [illegible]
PAR J. B. WINSTON. [illegible]
VENDREDI [illegible]
[illegible] 11 mars

Verrerie et Grocerie
PAR J. E. BEAUREGARD & Co. Encanteurs.
VENDREDI, 12 courant, à 10 heures du matin, [illegible] No [illegible] de la Vieille Levée [illegible]
[illegible] 10 mars

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Vente positive pour cause de départ.
VENDREDI [illegible] trente quatre [illegible]
[illegible]

SANS RESERVE.
[illegible] Municipalité
PAR BEARD, CALHOUN & CO
[illegible]

[illegible] PAR ABAT & DOMINGON
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Probate [illegible] de la Nouvelle Orléans [illegible] succession de feue Dame Myrtile [illegible] veuve de Charles Barthélemy Lanusse [illegible]
QUATRE MORCEAUX DE TERRE [illegible]
[illegible]
Conditions—Un quart comptant et le reste à un crédit [illegible] 15 fev—15

VENTE A L'ENCAN
De Propriétés et d'Esclaves de Valeur,
PAR F. F. TRICOU
[illegible]
1o. MARY, quarteronne, âgée d'environ 25 ans et ses deux enfants JOHN, âgé de 5 ans et demi et MANUEL de 18 mois. Mary est bonne cuisinière [illegible]
4o. RICHARD, mulâtre, âgé d'environ [illegible] ans, domestique de maison, cocher et [illegible]
5o. BETSY, âgée d'environ 30 ans, cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison.
6o. CELESTINE, mulâtresse, âgée d'environ [illegible] ans domestique de maison [illegible]
CONDITIONS DE LA VENTE.
Pour la propriété située rue St Philippe—un quart comptant, et pour la balance l'acquéreur fournira ses billets à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit [illegible]
[illegible]

Succession Plimenz [illegible]
PAR ABAT & DOMINGON
IL sera vendu le samedi 13 de mars 1847, à midi, à la Bourse de Cité [illegible]
[illegible]
Le nègre WESTLY, âgé d'environ 27 ans, excellent [illegible]
Conditions: [illegible]
Actes pardevant A. Chapelle, notaire.
2mars—2,10,11,12,13

LIQUIDATION POSITIVE
VINS ROUGES ET BLANCS, BON ORDINAIRE POUR FAMILLES, VINS FINS
Rue Conti, No 9
A dater de ce jour le soussigné entend en liquidation [illegible]
[illegible]
En même temps il prie les personnes qui lui doivent de vouloir bien solder leur compte.
5fev—2m P. DELAMAR

SAVON AU BOUQUET.—100 boîtes variées, Windsor, Reine Victoria, à la Prunes, Française à vendre par ROBERTS & HALL,
9 mars 75 Magasins

AVIS. Le soussigné offre à vendre en débarquement du navire Mary Pleasant de Marseille
50 barriques vin rouge Bethfort, 50 do Ausaldy fils,
100 paniers huile d'olive de 12 bouteilles, 24 onces,
100 do do do 24 1/2 do
200 caisses vin Muscat, 20 balles amandes,
200 caisses citrons assorties, 40 sacs noisettes,
50 caisses anchois de Maille, à l'huile,
6 barils amandes douces sans coque.
DOMINIQUE LANATA,
25 fev 9 rue Jefferson

10 CAISSES VERMOUTH à vendre par
J & J TARDOS
8 au 15, rue Conti.

ABSYNTHE.—Véritable absynthe suisse, marque Berthoud nle, à vendre par F PERRET,
4 fev 48, Bienville.